

Tournoi des écoles des Bauges

Règlement intérieur

Article 1 : présentation

Le Club d'Échecs de l'Agglomération Chambérienne organise un tournoi des écoles des Bauges le samedi 24 mai 2025 au centre de l'Eau Vive-Termélia à Lescheraines 73340.

Article 2 : règles et appariements

Les règles du jeu sont celles de la Fide (Congrès de Chennai aout 2022) entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2023. Les appariements se feront au Système Suisse intégral (C.04.1, C.04.2 & C.04.3 Fide Handbook / version adoptée au 93^{ème} congrès — Chennai 2022) à l'aide du logiciel Papi 3.3.8.

Ces tournois sont homologués pour le classement rapide FFE. Ils ne sont pas homologués FIDE.

Article 3 : horaires

Contrôle des inscriptions à partir de 13h30. Début des parties : 14h00. Fin du tournoi et annonce des résultats vers 17h30.

Article 4 : parties et cadence

5 parties à la cadence de 12 min + 3 s/coup pour chaque joueur.

Article 5 : inscription et droits

Préinscriptions obligatoire, avant le mardi 17 juin 20h00, auprès de l'arbitre au 06 21 80 10 91, SMS ou par email à : lofeur@hotmail.com. Fournir : nom, prénom, sexe, date de naissance et établissement scolaire de l'enfant.

Cout : 5,00€ si non adhérent au club. Licence B obligatoire (3,00€ moins de 20 ans, 8,00€ plus âgé)

La présence d'un adulte responsable de l'enfant est nécessaire.

Article 6 : classement

Un classement individuel final sera établi suivant le nombre de points de parties.

Les systèmes de départage des ex-æquo sont dans l'ordre le Buchholz tronqué (somme des scores ajustés des adversaires moins les deux plus faibles), le Buchholz intégral puis le cumulatif.

Pour le calcul du Buchholz dans le cadre de parties non jouées, en accord avec l'article C07-16.6, le calcul du score ajusté est effectué par le logiciel PAPI version 3.3.8 suivant les préconisations de la FIDE antérieures à 2023.

Un classement des écoles sera établi en prenant le nombre de points faits par les 8 meilleurs enfants de chaque école. Si égalité, l'école gagnante sera celle ayant les enfants les plus jeunes (par catégorie FFE) parmi ceux du départage. Si nouvelle égalité, on prendra donc la catégorie du 9 ième, etc.

Article 7 : coups illégaux

Conformément à la possibilité offerte par l'article 2.2.2. du Règlement R03 de la FFE (compétitions homologuées), l'article 7.5.5 des règles du jeu sur les coups illégaux est adapté :

La partie sera perdue après le 3e coup illégal achevé.

Article 8 : fin de partie

À la fin de la partie, les joueurs appellent l'arbitre pour confirmation du résultat, ensuite ils remettent les pièces en place.

Tous les participants s'engagent à respecter le présent règlement intérieur. Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement.

L'arbitre

Didier Wantier, Arbitre Fédéral Club.
(Dérogation donné par le DRA de la ligue ARA
(Sylvain Wlassewitch) pour l'arbitrage de ce tournoi)

L'organisateur

Pierre Chabert, Club d'échecs Agglomération Chambérienne